

ALERTE FRAUDE : une arnaque aux aides à l'habitat de la CACL circule. Soyez vigilants !

La Communauté d'Agglomération du Centre Littoral informe les habitants qu'une arnaque circule sur le réseau de messagerie WhatsApp concernant les aides à l'habitat de la CACL.

Cet acte frauduleux propose de bénéficier de 100 000€ d'aides à l'habitat.

La CACL informe **qu'aucune opération de ce type n'a été programmée par ses services** et demande aux usagers de ne pas transmettre leurs informations personnelles (fiche de paie, pièce d'identité, RIB, etc.) et données bancaires.

Il s'agit là d'une tentative de phishing qui s'attaque à la CACL et à ses habitants.

Les aides à l'habitat de la CACL sont plafonnées :

- ✿ Aides aux primo-accédants : 2 500€
- ✿ Aides à l'amélioration de l'habitat : 3 000€
- ✿ Aides à destination des bailleurs sociaux : 2 500€
- ✿ Aides aux communes membres de la CACL : financement d'une étude de moins de 40 000 €, plafonné à 40 %.

Afin de bénéficier des aides à l'habitat de la CACL, rendez-vous sur le site internet de la CACL : <https://www.cacl-guyane.fr/aide-au-logement/aides-au-logement/> ou pas adresse mail : aides.habitat@cacl-guyane.fr.

Serge SMOCK, président de la CACL, appelle à la prudence et préconise aux habitants de favoriser les plateformes ou réseaux d'information de la CACL pour toute demande : www.cacl-guyane.fr; [Facebook](#), [Instagram](#), [X](#), info@cacl-guyane.fr.

Merci de votre compréhension.

Qu'est-ce que le phishing ?

C'est une technique d'arnaque en ligne, consistant à tromper le destinataire d'un mail en lui faisant croire qu'il communique avec une entité connue (sa banque, une institution publique ou encore la CACL) afin d'obtenir des informations personnelles comme des coordonnées bancaires, des identifiants de connexion, des documents d'identité.

CONTACTS PRESSE

Stévie BARTHELEMY

Chargée de communication
Direction de la communication
Tél : 0594 28 28 28 / 0694 40 45 04
Mail : stevie.barthelemy@cacl-guyane.fr

Cabinet du Président

Tél : 0594 28 28 28
Mail : cabinet.president@cacl-guyane.fr

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Arnaque aux aides à l'habitat de la CACL
20/02/2025

Bonjour Monsieur Olivier.
Comment allez-vous ?
Bien j'espère ?

07:02

De mon côté ça va merci. Je me présente Monsieur Martinez Gabriel, gestionnaire chargé des dossiers pour le compte de l'«aides à l'habitat» mise en place par la CACL et dont l'éligibilité a été rendue internationale grâce à l'étroite collaboration de l'AFD, la CCOG et le FMI sur ce projet.

Je me permets de vous écrire sur demande de Madame le Maire Sandra Trochimara, elle a notifié votre souhait de postuler également pour ce programme et en bénéficier.

C'est bien le cas ?

• Numéro de téléphone :

• Date de naissance :

• Profession :

• situation Matrimoniale :

• Revenu Mensuel :

• Adresse email :

• Avez-vous reçu un financement une fois ?

09:21

• Documents à fournir :

• Fiche de paie

• Une photo de votre pièce d'identité resto verso ou passeport **

• Une photo de votre facture d'électricité

• Une photo de votre avis d'imposition qui date d'au moins trois mois.

• Une photo de votre RIB

Veuillez m'envoyer ces informations

Merci pour votre compréhension.

09:22

J'aurai besoin de ces informations personnelles sur vous afin d'établir votre dossier, à savoir :

• Nom et prénom (s) :

• Adresse complète :

• Ville :

• Pays :

• Code postal :

• Numéro de téléphone :

• Date de naissance :

• Profession :

• situation Matrimoniale :



Voilà les conditions que vous devez respecter pour recevoir les 100.000€ au plus en 72h

✓ Vous aurez à signer un certificat de donation qui atteste que c'est vraiment un don on vous accorde,

✓ Souscrire une assurance auprès d'une de nos sociétés d'assurance de votre choix qui est obligatoire et nécessaire pour l'obtention des fonds demandés,

✓ Avoir un compte bancaire sur lequel le virement des 100.000€ sera effectué,

✓ Avoir de revenu mensuel

